



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 87375

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les dépenses de sécurité auxquelles ont été confrontées de nombreuses collectivités locales, durant la période d'émeutes urbaines d'octobre et novembre 2005. En effet, durant ces moments difficiles, de nombreuses municipalités ont engagé des dépenses importantes en matière de gardiennage, de rondes de sécurité (et donc d'heures supplémentaires importantes de personnel communal) ou de moyens de sécurisations complémentaires. Ces dépenses exceptionnelles se sont élevées à des montants importants qui ont pesé sur certains budgets communaux pour les derniers mois de 2005. Il conviendrait donc que ces dépenses puissent être prises en compte par l'État par une aide publique exceptionnelle induite pour de nombreuses communes. Il lui demande donc s'il compte répondre favorablement à cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87375

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2041